

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 20 novembre. — Le roi a donné audience aujourd'hui au duc de Wellington, à lord Cowley, lord Hill, au comte Rosslyn, Charlesanners Sutton, Ch. Arluthnot, au comte Arnerst, lord Ellenborough et au comte d'Albemarle.

— S. M. tiendra un conseil aujourd'hui. Les ministres ont déjà été convoqués.

— Le duc de Wellington a travaillé, aujourd'hui à midi, au département de l'intérieur.

— Le comte Errol et le vicomte Falkland, beaux-frères du roi, ont donné leur démission comme officiers de la maison du roi. Il est digne de remarque en ce moment que les fils et les filles, à l'exception peut-être de lord Munster et de lady Sidmouth, sont whigs.

— Plusieurs employés supérieurs ont donné leur démission, par suite du changement de ministère.

Du 21 novembre. — Il a été résolu dans le conseil du cabinet d'hier d'ajourner encore le parlement jusqu'au 19 décembre. Ce soir, la *Gazette officielle* annoncera.

Le comte d'Aglié, ministre de Sardaigne, et M. Moraes de Sarmento, ministre portugais, ont obtenu audience du roi hier. Ils ont été introduits par le duc de Wellington, un des secrétaires-d'état de S. M.

S. M. a présidé un conseil privé, composé du duc de Wellington, du comte de Jersey, du comte de Rosslyn, des lords Lyndhurst, Burghersh, Ellenborough, Cowley et Maryborough, et de MM. Hallam, Hardinge, J. Beckett et Goulburn.

— On lit dans le *Standard* :

Nous apprenons que les sceaux ne seront pas confiés à une commission, mais que lord Lyhurst en sera chargé *pro tempore*, et qu'il sera en même temps chef baron de l'échiquier.

Le *Standard* publie une adresse au roi signée par plusieurs notables de la ville d'Ashford, dans le comté de Kent, dans laquelle il est dit qu'ils sont prêts à appuyer S. M. par leurs personnes et leurs biens dans les résolutions qu'elle a prises.

Dans la réunion du comité de l'association des citoyens qui a eu lieu lundi, à Hull, dans le but de prendre en considération la marche à suivre dans la crise actuelle, on a adopté unanimement une adresse au roi pour prier S. M. de confier la formation du nouveau ministère à lord Durham.

FRANCE.

Paris, le 21 novembre. — M. Dupin, président de la chambre des députés, et M. Charles Dupin ont l'honneur d'être reçus par le roi après le conseil.

Sauzet, qui devait faire partie du ministère Bassano comme ministre de l'instruction publique, et qu'il avait, dit-on refusé, a été reçu hier en audience particulière par le roi. L'audience a duré une heure et demie.

Par ordonnance de ce jour, rendue sur le rapport de M. le ministre de l'instruction publique M. Villemain, pair de France, membre du conseil royal de l'instruction publique, a été appelé à exercer les fonctions de président de ce conseil, en l'absence du ministre. (*Moniteur.*)

Sur la demande de M. le ministre de l'instruction publique, M. Cousin a repris auprès de l'école normale les fonctions dont il s'était démis.

Le *Journal des Débats* appuie la candidature de M. Charles Dupin à la chambre des députés.

— Une dépêche télégraphique de Calais, en date du 18, annonce que le duc de Wellington a accepté la mission de former un nouveau ministère, et qu'il prête serment entre les mains de S. M. comme chargé par intérim des fonctions de premier lord de la trésorerie et de ministre de l'intérieur. (*Moniteur.*)

— On sait que feu M. le prince de Condé, en instituant, par son testament, M. le duc d'Aumale pour son légataire universel, chargea M^{me} de Feuchères, sa légataire à titre particulier, de fonder à Escouen une maison d'éducation destinée à recevoir les filles des soldats et officiers des armées royales de la Vendée; il effectua à cette fondation une rente de 200,000 fr. qui devait être payé par le légataire universel.

L'autorisation du roi, nécessaire pour que la fondation pût avoir lieu, ayant été refusée, M^{me} de Feuchères crut cependant devoir demander la délivrance du legs; cette demande a été repoussée en première instance et en appel, et à l'audience d'hier, la cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par M^{me} de Feuchères contre ce dernier arrêt.

— Le 14 de ce mois, une bande de chouans, commandée par le nommé Le Dain, vieux routier de 95, renommé dans le Morbihan, a attaqué un convoi consistant en 140,000 francs qui se rendait de Ploërmel à Pontivy. C'est à deux lieues de cette dernière ville, près du bois de Vincennes que l'attaque a eu lieu. Les assaillans étaient au nombre de quarante hommes environ. Alléchés sans doute par les accès du guet apens de la Garche, ils ont attaqué avec résolution; mais l'escorte du convoi, composée de vingt-cinq carabiniers commandés par un officier du 13^e léger, les a vigoureusement repoussés et mis en fuite. Trois chouans sont restés sur la place; Le Dain est au nombre des morts. Les carabiniers ont eu un homme tué et deux grièvement blessés.

— M. Jacques Kœchlin, ancien député du Haut-Rhin, qui signala avec tant de courage les manœuvres provocatrices de la police dans la malheureuse affaire du colonel Caron, et qui eut à subir, pour ce fait, un long emprisonnement, est décédé, le 16 de ce mois, à Mulhausen. Compagnon de lutte des Manuel, des Foy, des Girardin, il aura, comme eux, sa part dans l'estime des contemporains et dans les souvenirs de l'histoire. Aux vertus du citoyen, M. Jacques Kœchlin unissait les qualités qui font chérir l'homme privé et rendent sa perte à jamais regrettable.

— L'artilleur Picard, qui s'était évadé si miraculeusement de l'Abbaye et qui avait été repris et conduit à Laon, s'est échappé, il y a deux jours; des prisons de cette ville, il paraît qu'il est parvenu à se débarrasser d'un boulet qu'il traînait, et qu'à l'aide d'une corde qu'il s'était procurée, il est parvenu à monter sur un mur du haut duquel il serait sauté. Un autre prisonnier a été arrêté au moment où il allait aussi franchir le mur.

— Un singulier pari a eu lieu avant-hier matin dans la rue de Charonne. Un individu a parié qu'il passerait à travers les barreaux de fer d'une fenêtre. Ces barreaux étaient placés à la distance ordinaire. On a d'abord passé la tête, puis un bras à grand effort et enfin l'autre bras a suivi la partie supérieure du corps, mais la partie inférieure à l'endroit des hanches, a présenté des obstacles insurmontables. Force a été de rétrograder, mais soit que dans leur action les bras eussent pris un léger développement, soit que la position ne fût pas aussi favorable pour la sortie que pour l'entrée, le parieur est resté suspendu aux barreaux pendant plus

d'une heure, aux grands ébahissemens de la foule que cette scène grossissait toujours. On a été enfin obligé de scier un barreau pour arracher le patient à une torture qui commençait à devenir fatigante.

Du 22. — On a reçu aujourd'hui la réponse de M. Bresson, ministre plénipotentiaire à Berlin, à la lettre de M. le duc de Bassano qui lui annonçait qu'il était nommé ministre des affaires étrangères. M. Bresson n'a point accepté. (*Débats.*)

— M. de Talleyrand est arrivé à Paris aujourd'hui; on compte le décider à reprendre l'ambassade de Londres qu'il n'avait quittée que par suite de différends personnels avec lord Palmerston, et avant la nomination du ministère Bassano.

— On lit dans l'*Univers* : « Quelques esprits de bas étage affectent encore pour les pratiques de la religion au dédain superbe, mais toutes les fortes intelligences reviennent les unes après les autres à l'accomplissement de tous les devoirs que l'Eglise impose. C'est ainsi qu'un de nos plus célèbres chirurgiens, un de ceux qui ont fait faire à la science les plus grands pas, M. Dupuytren enfin, car son nom dit plus que tous les éloges, de retour à Paris d'un voyage fait en Italie l'hiver dernier, a demandé un prêtre, s'est confessé, a reçu le saint viatique et a voulu que sa famille et ses amis fussent instruits de ce qu'il appelle son bonheur. C'est M. le curé de Saint-Roch qui a assisté le célèbre malade. »

— Le corps si savant des ponts et chaussées vient de perdre un des ses membres les plus distingués, M. Becquey de Beaupré, inspecteur divisionnaire, à l'âge de 84 ans.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 23 NOVEMBRE.

Par arrêté royal du 22 novembre, sont promus à la première classe de leur grade :

1^o Le sieur Maurice Philippe (Jean-Thomas), actuellement ingénieur en chef de 2^e classe des ponts et chaussées. Il continuera à être attaché en cette qualité au département de l'intérieur, et à y être chargé de la division des travaux publics, des mines et des bâtimens civils;

2^o Le sieur Roget (Nicolas), actuellement ingénieur en chef de 2^e classe dans la province de Brabant;

3^o Le sieur Masui (Jean-Baptiste), actuellement ingénieur de 2^e classe, en récompense de sa conduite digne d'éloges dans les circonstances difficiles et dangereuses où il s'est trouvé placé par suite de la rupture des digues de l'Escaut et de l'inondation des polders de la rive droite de ce fleuve.

— Les funérailles de M. le docteur Rottenburg, décoré de la croix de fer de 1^{re} classe et médecin de la 1^{re} légion de la garde civique de Bruxelles, ont été célébrées le 19 du courant dans l'église des Minimes. Plusieurs pelotons de la garde civique et un nombreux concours l'ont accompagné jusqu'au champ du repos, où les dernières honneurs lui ont été rendus. L'harmonie d'Ixelles, qui faisait partie du cortège, a exécuté sur toute la route des marches funèbres.

— Voici le jugement rendu par le conseil de guerre établi à Malines dans l'affaire du capitaine Thiery, accusé d'homicide volontaire, sur la personne du capitaine Dangelhoff, dans un duel qui eut lieu entre ces deux officiers.

« Attendu qu'il résulte du procès-verbal des docteurs Gouzet et Demoor que le prévenu aurait « contrairement à la disposition des témoins et conformément à la déclaration du prévenu, reçu six blessures;

« Que de là résulte que s'il y eut réellement convention de finir au premier sang, circonstance qui n'est pas dépourvue de tout doute, il paraît douteux aussi que le fait de l'avoir violée le premier avec intention criminelle puisse être attribué au prévenu, et comme corollaire qu'il est douteux aussi qu'une accusation puisse se soutenir à la charge du prévenu d'avoir sciemment, par acte de perfidie et de déloyauté, imprimé au duel le caractère de meurtre et même d'assassinat, et qu'une condamnation de l'un ou de l'autre de ces chefs puisse intervenir dans l'espèce ;

« Attendu que ce doute s'agrandit par les considérations suivantes, et qu'il est déjà établi par l'ins-truction préliminaire ;

« 1° Que le combat fut rapide et instantané ;

« 2° Que Thiery fut frappé le premier à la tête d'un coup de sabre qui a pu le priver momentanément de ses sens et de la vue ;

« Qu'après ce coup il en reçut encore cinq autres, dont un nouveau croisant le premier sur la tête, tous constatés par le procès-verbal des deux médecins précités ;

« 4° Enfin, que c'est au milieu de cette rapide collision que Dangelhoff fut mortellement atteint. »

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Séance du 22 novembre. — M. Zoude demande la parole pour une motion d'ordre.

Un journal, dit-il, a annoncé que le rapport de la commission de l'industrie colonnière n'était que le résultat des délibérations de cinq ou six membres. Il est vrai que tous les membres de la commission n'étaient pas présents quand le rapport a été présenté ; mais les absents ont été prévenus qu'elle concluait à la prohibition.

M. Davignon dit qu'une indisposition l'a empêché d'être toujours présent aux délibérations de la commission ; mais que lorsqu'il fut consulté sur la question, il répondit qu'il ne pouvait donner son assentiment à l'opinion de la commission en s'appuyant sur l'inopportunité.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi communale.

Voici un amendement présenté par M. le ministre de l'intérieur au n° 1, de l'art. 75, qui a été inséré dans la séance d'hier :

« 1. Les actes de vente, de transaction et d'échange relatifs aux biens meubles de la commune, y compris les obligations et les actions dans les fonds publics.

Les actes d'achat de biens-meubles et les placements des deniers de la commune.

Les baux autres que ceux relatifs aux objets mentionnés au numéro 5 du présent article, contrats d'adjudication et de fourniture pour compte de la commune, excepté ceux relatifs au mobilier et au service des bureaux de l'administration.

M. De Noef appuie l'amendement de M. le ministre. Il me semble, dit-il, qu'il est nécessaire que les actes relatifs aux locations ou fermage des conseils communaux soient soumis à l'approbation des députations provinciales, afin de prévenir que l'on n'y insère des clauses onéreuses pour les communes.

Après quelques observations, l'amendement de M. le ministre est renvoyé à l'examen de la section centrale.

Les numéros 1, 2, 3 et 4 sont ensuite adoptés tels qu'ils ont été insérés dans la séance d'hier.

Le n° 5 suscite une assez longue discussion.

M. Desmet demande la suppression du second paragraphe de ce numéro, consistant dans les mots : « La reconnaissance, l'ouverture et la suppression des chemins vicinaux. »

M. le ministre de l'intérieur ayant aussi présenté des amendemens à ce numéro, ils sont renvoyés à la section centrale avec celui de M. de Smet.

Le n° 6 est ensuite adopté comme il a été inséré hier, sauf les derniers mots : « Les travaux d'utilité ou d'embellissement, etc. » qui sont retranchés, sur la proposition de M. Dumortier.

Les numéros 7 et 8 sont adoptés sans discussion.

M. Verdussen développe une disposition additionnelle qu'il a présentée ; et qui formerait le n° 9 ; la voici : Les réglemens organiques et les comptes annuels des administrations des monts de piété. La proposition est renvoyée à la section centrale.

La séance est levée à quatre heures et demie. Lundi séance à une heure pour la continuation de la discussion de la loi communale.

LIEGE, LE 24 NOVEMBRE.

On nous mande d'Arlon ce qui suit :

« Le 19 de ce mois, une affaire correctionnelle assez grave avait occupé le tribunal, l'audience s'était prolongée jusqu'à 7 heures du soir. Le sieur Marquis, un des prévenus, l'épouse du brigadier forestier Peiffer et le sieur Philippe, qui avaient déposé comme témoins, se mirent en route dans une voiture appartenant à ce dernier. Ils arrivèrent près d'un moulin dans le fond des sept fontaines, vers onze heures. Le sieur Philippe descend

et se voit en même temps assailli par deux hommes qui le saisissent, le frappent, et dont l'un lui porte un coup de couteau, dont il est atteint dans le bas ventre. Son compagnon de voyage s'élança à terre pour lui porter secours ; il est lui-même frappé de deux coups de couteau.

« Les auteurs du crime, car on croit que ce sont les mêmes, ont commis dans la nuit suivante une tentative de vol chez un huissier dans la commune d'Eich ; et un cabaretier a été dans sa propre maison en butte à leurs violences. Ailleurs, ils se sont emparés d'un porc et l'ont tué ; mais ils n'ont pu l'emporter. »

« On craint que le sieur Philippe ne succombe à sa blessure.

« On est à la poursuite des deux brigands, et l'on espère parvenir à les atteindre. »

L'abondance des matières nous a forcés samedi dernier d'ajourner la publication de quelques nouvelles que nous donnons aujourd'hui.

— On lit ce qui suit dans le journal de Hasselt :

« Nous apprenons que dans la soirée d'hier, on a répandu une quantité de brochures flamandes et françaises, ayant pour titre : *la Morale des factieux ou abrégé de la doctrine des révolutionnaires*. Nous nous bornons pour le moment à constater ce fait, qui pourrait être le signal de quelque événement plus positif. »

— C'est à M. l'avocat Forgeur, ancien membre du congrès national, que les héritiers légaux de feu le chanoine Boucqueau, ont confié le procès qu'ils vont entamer pour obtenir l'annulation du testament qui a institué le président du séminaire de Liège, légataire universel de ce chanoine, dont la fortune montait, dit-on, à plus de 50,000 fr. de revenus. Nous avons déjà dit que les héritiers légaux ne regardent ce testament que comme le résultat de la captation. (Courrier.)

— Lord Grey et sa famille ont traversé Valenciennes mercredi dernier, se rendant à Paris. L'ex-premier ministre de la Grande-Bretagne voyage dans une berline à six chevaux, avec deux voitures de suite et précédé d'un courrier.

— Des lettres de Stockholm du 30 octobre annoncent que la commission de finances avait décidé à la majorité de 20 voix contre 17 qu'on ferait disparaître du nouveau tarif des droits d'entrée et de sortie toute prohibition absolue.

— Depuis quelque temps on remarque qu'on achète beaucoup de bétail en Belgique pour la France, à la fin de la dernière semaine près de 200 bœufs ou vaches ont traversé Bruxelles pour cette destination.

— On annonce pour lundi prochain la première représentation de *Lestocq* ; nous recommandons aux amateurs de musique la seconde représentation de *Guillaume Tell* qui a lieu aujourd'hui.

RESUMÉ DES NOUVELLES DE LONDRES.

Un journal présente un tableau de la situation de la ville de Londres depuis qu'on y a appris la retraite de lord Melbourne et l'avènement de Wellington. Nous allons essayer de résumer son travail. C'est le vendredi 14 que le roi fit connaître à lord Melbourne la résolution de changer le cabinet. C'est par le *Times* que l'Angleterre apprit cette nouvelle. Ce journal accuse la reine d'être la cause de ce changement. Le 15 les fonds anglais baissèrent d'un et demi pour cent. De 91 5/8, taux des consolidés, ils tombèrent un moment à 90. Le 18, ils étaient à 90 1/4. L'emprunt belge a peu varié, il était le 18 à 98 1/4 1/2. D'après les nouvelles du 21, les fonds ont encore haussés, les consolidés sont à 91 1/2 et l'emprunt belge à 98 3/4.

La journée du 15 fut un jour de surprise. Le 16, dimanche, a été un jour d'inaction. Cependant il y eut à Londres plusieurs réunions politiques. Celle de l'Union fut la plus importante ; on y pris la résolution de déclarer que le changement de ministère paraissait un indice des projets d'arrêter la réforme, et en conséquence on constitua un comité chargé de surveiller la marche des affaires. Un seul membre du parlement assistait à cette réunion.

Le 17, on signale à l'hôtel de ville une réunion des membres du conseil commun de la cité et d'au-

tres personnes, ayant pour but d'inviter le lord maire à convoquer une assemblée des notables à l'effet d'adresser au roi une requête dans l'intérêt de la réforme. Refus du lord maire par la raison que le choix des ministres appartient à la couronne. Ce personnage passe pour n'être pas contraire à lord Wellington.

Le même jour l'Union tint une nouvelle assemblée. Les notables de la paroisse de St. Multherw se réunissent et rédigent une requête aux autorités de cette paroisse pour qu'elles aient à convoquer une assemblée publique où l'on prendra en considération l'état des affaires.

Suivant le *Globe*, l'esprit public est vivement excité dans tous les quartiers de l'est de la capitale, et le peuple paraît déterminé à montrer la plus grande énergie dans la crise actuelle. Partout le mot d'ordre est : *A vos tentes, Israël !*

Suivant le *Morning Post*, le roi en approchant dans la matinée du 17, de son palais de St.-James, aurait été salué par d'unanimes acclamations. Ce journal est favorable à la nouvelle administration ; le *Globe* qui lui est hostile, prétend qu'à ces acclamations, il s'est mêlé des sifflets, circonstance à laquelle Sa Majesté n'était pas habituée depuis long-temps.

C'est dans la journée du 17 que le duc de Wellington a prêté serment dans les mains du roi.

Les principaux organes de la presse, comme on le pense bien, n'ont pas tardé à se dessiner. Le *Morning-Post* et le *Standard* qui appartenaient à l'opposition tory, saluent le nouveau ministère comme la planche de salut. Le *Morning-Chronicle*, le *Sun*, le *Globe*, l'*Observer*, l'*Examiner* et le *Times*, se placent dans l'opposition ; mais on remarque que le *Times* le fait avec réserve et une sorte de tiédeur. Le *Times* est l'organe de la cité, et par conséquent du haut commerce. Il a annoncé sur la foi des amis de lord Wellington, que ce ministre se montrait ami de toute réforme solide et sincère et qu'il regardait entr'autres celle de l'église comme inévitable. Le *Courier* incline pour le nouveau ministère.

On n'a encore aucune nouvelle circonstance de la province, celles d'Irlande ne peuvent manquer de présenter de l'intérêt ; c'est le surtout que l'impression sera profonde, parce que le nom de Wellington y est par dessus tout impopulaire.

Les whigs ne se retirent pas, qu'on le remarque bien, ni devant une opposition parlementaire, ni par suite d'une désunion dans leur sein. On peut dire qu'ils ont jusqu'à ce jour rempli leurs engagements vis-à-vis du peuple entier. Ils avaient promis la réforme, la paix et l'économie. Ils ont diminué le budget de 125 millions, commencé la réforme et maintenu la paix.

La plupart des ministres démissionnaires ont été prendre en personne congé du roi. Lord John Russell et sir John Hobhouse s'en sont dispensés, ils se sont bornés à écrire une lettre à Sa Majesté.

Le duc de Wellington, en attendant l'acceptation de sir R. Peel et la composition définitive de son ministère, cumule, par *intérim*, tous les portefeuilles. Le *Globe* publie à cette occasion plaisanterie suivante :

Liste du nouveau ministère.

Premier lord, le duc de Wellington ;
Secrétaire d'état de l'intérieur, le duc de Victoria ;
Des affaires étrangères, le prince de Waterloo ;
De la guerre et des colonies, le duc de Ciudad Rodrigo ;
Président du conseil, le marquis de Torrion Vedras ;
Lord du sceau-privé, le comte de Vimeiro ;
Premier lord de l'amirauté, le baron de Douro ;
Chancelier de l'échiquier, le vicomte Wellington ;
Lord chancelier, le gardien des cinq ports ;
Président de la direction du contrôle, le comte de la Tour.

Nous pouvons féliciter le pays d'avoir enfin un ministère uni et unanime ; le cabinet agira comme un seul homme. Pas de division parmi ses membres, pas de division intestine, pas de schisme, pas de retraite des collègues, l'administration restera toute entière.

Des lettres arrivées hier de Bruxelles portaient que le bruit courait que l'hôtel du duc de Wellington avait été saccagé par le peuple; que le roi avait dû quitter Londres, et que les habitans étaient dans la stupeur et l'attente. Les journaux de Bruxelles imprimés hier ne font pas mention de ce bruit, et les nouvelles de Londres du 21 ne font présager aucune catastrophe. En résumé nous regardons la nouvelle ci-dessus comme controuvée.

Le Nord du 22, journal de Lille, annonce en post-scriptum qu'une lettre de Calais porte que des passagers du dernier paquebot, ont répandu la nouvelle suivante: « La joie a succédé au tumulte. Le roi, reconnaissant l'impuissance de lord Wellington pour former une nouvelle administration, a fait appeler lord Grey et l'a chargé de composer un ministère. » Cette nouvelle ne nous paraît pas mériter plus de crédit que la première sur l'incendie de l'hôtel Wellington.

LES DOCTRINAIRES ET LES RÉPUBLICAINS.

La vue des trois jours de règne du tiers-parti a dicté au National une espèce de plan d'alliance entre la république, le tiers-parti et la gauche dynastique. Le National appelle cette comédie le 5 et 6 juin du tiers-parti qui a succombé en s'isolant de l'opposition dynastique et républicaine, comme celle-ci a succombé en s'isolant des deux autres fractions d'opinions; et il prédit à l'opposition dynastique la même chute si elle n'obtient l'appui des hommes de sa couleur et de celle du Courrier français. Ainsi pour renverser le système doctrinaire, ce système du fauteuil ou du canapé, ce système si minime par son chiffre, à ce que disent ses adversaires, il ne faut rien moins qu'une coalition générale de tous les autres principes.

Hors du parti doctrinaire, c'est le National lui-même qui lui rend cet hommage, il n'y a qu'isolement et faiblesse, il n'y a que des valeurs fractionnaires, que des élémens d'une somme, en un mot, ce qu'on nomme la monnaie d'une pièce. De l'aveu du National, ces trois partis isolés ne peuvent rien? mais cet aveu conduit à une question décisive: existe-t-il un principe d'alliance possible entre eux?

Il n'y a en France que deux couleurs politiques, parce qu'il n'y a réellement que deux opinions vives, deux partis qui aient des principes et du cœur; les autres sont des nuances, du douteux, de l'hermaphrodite: ce sont les doctrinaires et les républicains. Casimir Perrier a dit: « les lois seront plus fortes que les factions ou j'y périrai. » Louis Philippe de son côté a déclaré qu'il se ferait piler dans un mortier plutôt que de céder. Quant aux républicains, le cloître St-Mery atteste la profondeur de leurs convictions. Mais entre ces deux partis, dont l'un sait et dit ouvertement, à ses risques et périls, qu'il veut des ruines; dont l'autre sait et dit aussi en face avec toutes les chances de ses desseins, qu'il veut la conservation, qu'y a-t-il? des hommes qui savent confusément ce qu'ils veulent et qui le disent timidement, des théories et des caractères avortés, des systèmes sans postérité possible, et, comme l'a dit avec une énergie peut-être un peu heurtée, mais indélébile, le Journal des Débats, des Eunuques.

L'opposition dynastique formulée par le général Lafayette est réellement aussi au-dessous de l'action que le tiers-parti lui-même: quel qu'illustre et pure qu'ait été cette grande et noble existence, il faut oser la dire, parce que cette existence résume tout un système, tout une manie politique, elle n'a été qu'un long démenti d'elle-même; stigmatisant les excès de la démocratie et prévoyant son empire; sentant la nécessité du principe monarchique et calomniant ses actes, attendant chaque fois le témoignage d'un fait comme une rectification tardive d'une fausse logique.

L'opposition dynastique aussi bien que le tiers-parti n'est que la nuance dont les doctrinaires sont la couleur, l'expression vraie et entière. Elle veut la monarchie, mais elle recule sur le terrain; un duel avec la république l'effraie. C'est là le secret de la puissance doctrinaire: elle sauve tous ces demi-caractères d'eux-mêmes, en se posant entre eux et l'ennemi commun: au jour du péril tout le monde est juste-milieu: mais le danger passé, cha-

cun se pose général, développe une tactique qui eût été beaucoup meilleure,

Et conte longuement,
Ce qu'à Plaisance eût fait son régiment
Si, par malheur, il n'eût point fait retraite.

Comme dit le fléau des ridicules, Voltaire. Avec des frayeurs monarchiques ils ne s'allieront point à la république qui menace leurs beaux hôtels, leurs équipages et leurs salons aristocratiques. Ils feront bien de la rhétorique sur le bonnet phrygien, c'est un sujet académique comme le prix Monthion; mais il leur faut à eux mêmes, un chapeau de cour.

En France où l'élément démocratique existe, où la situation n'est pas encore faite, une couleur politique est indispensable: chez nous, où la situation est faite; où il est permis de se reposer, la nuance suffit: nous reconnaissons à qui on voudra les talens nécessaires à un général pendant une trêve.

PALAIS DE JUSTICE.

A. M. M. les rédacteurs du POLITIQUE.

Messieurs, en lisant dernièrement dans les annonces des journaux de Liège que, le 27 de ce mois, on mettra en adjudication des travaux de réparation et de reconstruction que le gouvernement veut faire au Palais de Justice, j'imaginai qu'il s'agissait de travailler à la conservation de ce beau monument; et je ne doutai pas que les façades et galeries de la cour intérieure ne dussent avoir une bonne part dans la sollicitude de l'autorité. Dieu soit loué! me disais-je, la commission nommée pour la conservation des monumens de l'art et de l'antiquité en Belgique, ne demeure pas oisive: son attention s'est étendue jusqu'à Liège; elle veut que l'antique manoir de nos princes-évêques auquel la main des hommes n'a déjà fait subir que trop de mutilations, puisse du moins résister à l'action du temps. En cela, elle agit à la fois et dans l'intérêt de l'art et dans celui de l'histoire: dans l'intérêt de l'art, car la cour intérieure du Palais est un des morceaux d'architecture les plus remarquables de la ville et du pays; dans l'intérêt de l'histoire, car jamais les temps passés, les événemens historiques ne nous apparaissent aussi vrais, aussi vivans, aussi complets que lorsque nous avons sous les yeux les lieux qui en ont été le théâtre, qui en ont reçu l'empreinte, et surtout lorsque ces lieux ont conservé fidèlement leur caractère primitif.

Ainsi pensai-je, dans ma simplicité, mais ce n'était que des illusions, que des renseignemens plus précis sont bientôt venus dissiper dans les travaux à effectuer au Palais; ni les intérêts de l'art, ni les intérêts de l'histoire n'ont été consultés. Loin de vouloir conserver ce monument, on veut le détruire en partie; on veut lui enlever autant qu'on le pourra le caractère antique qui en fait tout le charme; pour lui donner une forme moderne qui ne dira rien aux yeux, rien à l'esprit, rien à l'imagination.

Des quatre façades gothiques en pierres de taille qui reposaient sur les galeries de la cour intérieure, deux ont malheureusement été démolies dans le siècle dernier, époque où l'on ne savait pas apprécier comme aujourd'hui les antiquités du moyen âge. Elles ont été remplacées par deux façades modernes en briques, d'un style froid, sec, sans caractère, et qui ont le défaut bien plus grave d'être en désharmonie complète avec la colonnade et avec l'ensemble de l'édifice. L'homme de goût qui, au centre de la cour, promène ses regards autour de lui, est blessé de l'aspect trivial des deux façades modernes; il regrette celle que l'on a détruites: pour lui, l'ouvrage du dernier siècle n'est qu'une coupable mutilation.

Eh bien! c'est cet ouvrage que l'on veut aujourd'hui continuer; tel est l'objet de la prochaine adjudication. On n'avait pas assez détruit: deux façades gothiques étaient demeurées debout; c'étaient de précieux restes à l'aide desquels l'imagination pouvait encore recomposer l'ensemble de la cour du palais de nos anciens princes; l'une d'elles va être démolie pour être reconstruite à la moderne; plus tard sans doute, lorsque l'on aura des fonds suffisans, on renversera aussi la seconde.

Quel est donc le motif de cette œuvre de des-

truction? la façade que l'on veut démolir menace-t-elle ruine? Nullement: elle est en très-bon état; construite en pierres de taille, elle peut durer autant que la façade en briques que l'on veut y substituer. Veut-on par là mettre cette aile du bâtiment en harmonie avec les ailes orientale et occidentale de style moderne? Mais parce qu'on a commis autrefois la faute de détruire une partie du palais, faut-il donc que l'on détruise tout le reste? Ne devrait-on pas plutôt se féliciter de ce que ceux qui avaient porté sur ce monument une main aussi barbare, n'aient pas achevé leur funeste entreprise? La perte que nous avons déjà faite ne doit-elle pas nous rendre plus cher ce qui nous a été laissé?

La boiserie des fenêtres de cette façade est mauvaise; les vitres ne laissent peut-être pas pénétrer assez de clarté dans l'intérieur, mais il est facile de remédier à ce mal en faisant placer des fenêtres neuves et à plus grands carreaux; il n'y a certainement pas là de raison suffisante pour démolir toute la façade.

Le gouvernement a alloué pour les travaux à faire au palais une somme de francs 15,600 dont la plus grande partie sera absorbée par la démolition et la reconstruction d'une façade qui n'a besoin d'être ni démolie ni reconstruite et dont l'intérêt de l'art et des antiquités réclame vivement la conservation. Voilà certes un emploi des deniers publics on ne peut mieux entendu! que l'on fasse des dépenses pour conserver les monumens historiques, à la bonne heure; mais pour les détruire, c'est trop fort! cette somme que l'on va dissiper en pure perte ou plutôt pour obtenir un résultat aussi fâcheux, à combien de travaux ne pourrait-on pas l'employer! Tant de monumens réclament à Liège des réparations que l'on ne fait pas faute de moyens! Je ne citerai que le portail de St-Jacques, cet excellent morceau d'architecture que l'on a été sur le point de démolir, parce qu'on n'a pas pour le réparer. Ce monument n'appartient pas au gouvernement, dira-t-on, ce n'est pas à lui de pourvoir à son entretien. Eh! qu'importe qu'il n'appartienne pas au gouvernement; il appartient à la nation. Serait-elle donc si mal entendue la générosité qui ferait employer à la conservation de St-Jacques une somme qu'on destine à la destruction d'une partie du Palais.

J'ose espérer que le gouvernement qui montre un respect si éclairé pour tout ce qui tient à l'histoire et aux antiquités du pays, ne donnera pas son assentiment aux changemens que l'on veut opérer au Palais, il suffira d'être éclairé sur la nature de ces changemens pour les désapprouver. C'est cette idée qui m'a porté à vous écrire; et je ne doute pas que vous ne m'aidiez à atteindre mon but en donnant de la publicité à mes observations.

Agréés etc.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

Faculté de droit. — MM. Jean Louis Patzeys, de St-Trond, et Jean Joseph Hachez, de Dinant, subiront l'examen de candidat, le 27 du courant, à 4 et 5 heures.

FACULTÉ DE SCIENCE.

M. A. J. Dupiereux de Namur, subira l'examen de candidat mercredi 26 courant à 4 heures.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui lundi 24 novembre, abonnement suspendu, la deuxième représentation de Guillaume Tell, grand opéra en trois actes, musique de Rossini, costumes et décors nouveaux; précédé par le Secret du Ménage, comédie en trois actes.

Demain mardi, douzième représentation du troisième mois d'abonnement, Louise, vaudeville en deux actes de Scribe, suivi du Maçon, opéra en trois actes d'Auber.

M. Ferdinand, chef d'orchestre du théâtre royal, a l'honneur de prévenir le public que sa représentation à bénéfice qui devait avoir lieu vendredi prochain est remise.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

ON A PERDU SAMEDI 22 de ce mois, une CLEF DE MONTRE en or, depuis le commencement de Féronstrée, jusqu'à l'hôpital militaire.

Récompense à la personne qui la remettra chez Mlle FLERON, rue Féronstrée, n° 821, en face de l'Aigle-Noire.

**BELLE VENTE
D'IMMEUBLES ET CRÉANCES.**

MERCREDI 26 NOVEMBRE 1834, à 9 heures du matin, par devant M. le juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de la ville de Liège, en son bureau, rue Saint Jean en Ile, il sera procédé, par le ministère de M^e RENOUZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères des IMMEUBLES, RENTES, ACTIONS et CRÉANCES ci-après désignés, dépendant de la succession de feu M. J. J. Dubois.

MAISONS SISES A LIÈGE.

1^{er} Lot. — Une bonne MAISON, propre à tout genre de commerce, cour et dépendances, située à Liège, rue Haute-Sauvenière, n^o 853.

2^e Lot. — Une MAISON, située à Liège, rue des Tourneurs, n^o 151.

3^e Lot. — Une MAISON, située même rue, n^o 151 bis. Ces deux maisons sont propres au commerce; elles sont en bon état et d'un produit assuré.

4^e Lot. — Une MAISON entièrement construite à neuf et dans le meilleur état, située à Liège, rue Pierreuse, n^o 321.

MAISON ET BIEN A LONGDOZ.

5^e Lot. — Une MAISON, située à Longdoz, n^o 270, au bord de la rivière, à proximité de la nouvelle route, avec étable, cour, un petit jardin devant, un autre jardin derrière la maison, contenant 13 perches 8 aunes.

BIEN A BRESSOUX.

6^e Lot. — Une PIÈCE DE TERRE convertie en COTILLAGE, située à Bressoux, près de Liège, contenant environ 28 perches, joignant à MM. Pirnay, Collard, Balleine, Dewandre, et au chemin.

**BELLE ET GRANDE PROPRIÉTÉ
à la Boverie,**

7^e Lot. — Une belle PROPRIÉTÉ située à la Boverie, à proximité du nouveau pont, joignant d'un côté à la rivière de Ourthe, de l'autre au chemin de la Boverie, consistant en une belle maison entièrement bâtie à neuf, une prairie, jardin, terre et houblonnière, le tout ne formant qu'un ensemble, séparé des propriétés voisines par des haies, contenant 104 perches 62 aunes et demi (un bonnier 4 verges grandes.)

Cette propriété sera divisée en 3 lots, chaque lot sera indiqué par des piquets. Des annonces ultérieures feront connaître la contenance de chaque lot; ces lots seront d'abord vendus séparément et réunis ensuite.

Cette propriété ne laisse rien à désirer sous le double rapport du produit et de l'agrément.

8^e Lot. — Une HOUBLONNIÈRE située à la Boverie, contenant 18 perches (4 verges grandes 2 petites), joignant à M. Renouz, à Lambert Mawet et au chemin des Fories.

9^e Lot. — Une HOUBLONNIÈRE, située à la Boverie, contenant 5 perches 45 aunes, joignant à MM. Robert, Lambert Mawet et Bertrand Donnay.

10^e Lot. — Une HOUBLONNIÈRE et un PRÉ, situés au même lieu, contenant ensemble environ 13 perches, en lieu dit les Fories, joignant à MM. Dumoulin, H. Simonis, à la rue des Fories et au Biez du Polet.

11^e Lot. — Une FABRIQUE de cartes à jouer, exploitée à Liège rue Haute-Sauvenière, comprenant l'achalandage et les marchandises en dépendant.

RENTES.

12^e Lot. — Une RENTE annuelle et perpétuelle de 400 florins de Liège, ou 486 francs 23 centimes, au capital de 12,000 florins de Liège, 14,586 francs 88 centimes, due par M. le comte de Glime de Brabant, grevant des immeubles d'une valeur considérable et reconnue par titre nouvel du 1^{er} mai 1834.

13^e Lot. — Une RENTE annuelle et perpétuelle de 164 francs 40 centimes, 135 florins Brabant Liège, due par M. Louis Dejaer, demeurant à Liège, bien constituée et reconnue.

14^e Lot. — Une RENTE de 29 francs 62 centimes, 25 fls. de Liège, due par les enfans Delhez, et reconnue par titre nouvel du 27 février dernier.

CRÉANCE.

15^e Lot. — Une CRÉANCE de 1700 frs, résultant de titres authentiques, due par Remi Benoit, demeurant à Liège, faubourg St Gilles, produisant intérêt à 5 p. c.

ACTIONS.

16^e Lot. — Deux ACTIONS de mille florins des Pays-Bas chacune sur la compagnie d'assurance maritime et d'incendie de l'Escaut à Anvers.

17^e Lot. — Une ACTION de mille francs sur la salle de spectacle de Liège.

18^e Lot. — Une autre ACTION de mille francs sur la même salle.

19^e Lot. — Une ACTION de 2000 francs sur la même salle.

20^e Lot. — Et enfin une ACTION de pareille somme sur la même salle.

S'adresser, pour connaître les conditions de la vente, à M^e RENOUZ, notaire à Liège, rue d'Amay, n^o 653. 784

LICITATION.

LE MERCREDI 26 de ce mois, à 2 heures, le notaire PAQUE procédera à LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES :

D'UNE MAISON,

Avantageusement située pour le COMMERCE, à Liège, rue DEVANT LA HALLE AUX VIANDES, faisant le coin de la rue de la Chaise, n^o 854.

Aux conditions que l'on peut voir en son étude, rue Souverain Pont.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE.

RUE DEVANT LES CARMES, n^o 306, A LIÈGE.

EN VENTE :

ALMANACH BELGE des villes et des campagnes, pour l'an de N. S. J. C. 1835. A. M. D. G., in 12, 60 centimes.

ANNUAIRE BIOGRAPHIQUE, ou supplément annuel et continuation de toutes les biographies ou dictionnaires historiques, par Henrion. Années 1830-1834. 2 volumes in 8^o, francs 11.

MEMOIRES DE SILVIO PELLICO, ou mes Prisons, 2^e édition, 2 vol. in 18, portrait, fr. 2.

DES DEVOIRS DES HOMMES, par le même, 1 vol. in 32, 50 c.

Ouvrages traduits de l'allemand, de MM. Schmid, Nelk, Lang et autres, petit format.

Les Œufs de Pâques, 1 vol.; Mathilde, ou l'Orpheline de la Suisse, 1 vol.; la Croix de Bois, 1 vol.; le Petit Mouton, 1 vol.; le Petit Hermite, 1 vol.; le Coin du Feu, 3 vol.; Gratia, reine de Tango, 1 vol.; la Colombe, 1 vol.; le Serin, 1 vol.; le Ver Luisant et la Chapelle de la Forêt, 1 vol.; Berthe, ou l'Ecran, 1 vol.; le Petit Henri d'Eichenfels, 1 vol.; l'Enfant Perdu, 1 vol.; la Veille de Noël, 1 volume. — Chaque volume se vend séparément 30 centimes.

ANNALES DU MOYEN AGE, 8 vol. in 8^o, fr. 42.

HENRI D'EICHENFELS, suivi de la Veille de Noël et des Œufs de Pâques, 1 vol. in 12, fr. 1.

PAUL, ou Entretiens Familiers, par Renvoisé, 2 vol. in 12, frs. 2.

ŒUVRES COMPLÈTES DE M. DE CHATEAUBRIAND, 6 vol. grand in 8^o, frs. 40.

LE REPERTOIRE DES PRÉDICATEURS MODERNES, contenant plus de mille sermons inédits et entièrement inconnus, composés par des orateurs chrétiens les plus célèbres, soit morts, soit vivans, publiés par MM. les abbés JUN et CACHEUX. — Il paraît 2 livraisons par mois; l'ouvrage entier aura 4 vol. in 8^o. Prix de chaque livraison : 35 centimes.

HISTOIRE DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU TESTAMENT, représentée par 790 figures et des explications tirées de l'écriture sainte et des pères de l'église, par LE MAISTRE DE SACY. — L'ouvrage contiendra 70 livraisons, à 25 centimes la livraison.

MUSEE RELIGIEUX, ou choix des plus beaux tableaux des peintres les plus célèbres de toutes les écoles, gravés à l'eau forte sur acier, par REVELL, et accompagnés des notices historiques. — 34 livraisons sont en vente. Prix de chaque livraison : 25 centimes.

LA MOSAÏQUE, livre de tout le monde et de tous les pays. — 52 livraisons par an. Prix : 6 frs.

LE MONITEUR DES VILLES ET DES CAMPAGNES, ou le Conseiller des Familles. Prix : 5 frs. par an. — Ce journal paraît chaque mois par livraison de 32 p. grand in 8^o.

TRAITE DE L'ADMINISTRATION TEMPORIELLE DES PAROISSES, par M. l'abbé AEFERE, 1 vol. in 8^o, frs. 4.

BIOGRAPHIE UNIVERSELLE, ou Dictionnaire historique des hommes qui se sont fait un nom par leur génie, leurs talens, leurs vertus, leurs erreurs et leurs crimes, par DE FELLER. NOUVELLE EDITION ECONOMIQUE AUGMENTÉE DE PLUS DE 3000 ARTICLES. 12 vol. in 8^o à 3 frs. le volume, et 42 volumes in 12 à 2 frs. le volume. 8 volumes ont paru.

NB TOUS CES OUVRAGES SE VENDENT AUSSI A LA LIBRAIRIE ETABLIE AU COMMENCEMENT DE LA RUE ST. SEVERIN, N^o 666, A LIÈGE, où se trouve un CABINET DE LECTURE composé d'ouvrages choisis avec goût et discernement. 92

**ADJUDICATION
EN VERTU DE JUGEMENT.**

LE 28 NOVEMBRE, à 3 heures après midi, il sera VENDU AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, par le ministère du notaire BERTRAND, et pardevant M. le juge de paix du canton du Sud de cette ville, en son bureau, rue St Jean; UNE MAISON DE COMMERCE, située à Liège, rue NEUVICE, n^o 947. S'adresser au dit M^e BERTRAND, notaire, pour connaître les conditions de vente; elles présentent beaucoup de facilité pour le paiement du prix. 921

FERMES A SURENCHÉRIR.

M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir que, par acte passé devant lui, le 10 novembre 1834, LA FERME occupée par le sieur LIEUTENANT, située A HERVE, contenant huit bonniers métriques de jardin et prairies, fond de toute première classe, a été adjugée pour TRENTE-QUATRE MILLE FRANCS; et CELLE occupée par la veuve DESAIVE, située à XHENEUMONT, près de HERVE et de la grand route de Verviers à Battice, contenant six bonniers métriques dix perches aussi de fonds de première classe, a été adjugée pour VINGT-CINQ MILLE FRANCS. Le fermage de la première est de 1540 francs, et celui de la seconde, de 1126 francs. Les baux sont authentiques et garantis par de bonnes cautions. Et que, d'après les conditions, toute personne solvable peut les surenchérir d'un vingtième dans les vingt jours de l'adjudication, en en faisant la déclaration au bas de l'acte de vente. S'adresser audit M^e DUSART, notaire. 999

A LOUER à une ou deux personnes DEUX PLACES au rez de chaussée avec CAVE et la jouissance d'un GRAND JARDIN, faubourg St. Gilles, n^o 374. 87

RENTES A VENDRE.

LE LUNDI 1^{er} DÉCEMBRE 1834, à neuf heures du matin, le notaire WASSEIGE VENDRA AUX ENCHÈRES, en son étude, rue Hocheporte, les RENTES dont la désignation suit :

1^o La moitié d'une rente de 504 francs, due par M. Marc Colson, demeurant en Glain, constituée à 3 1/2 p. c.

2^o La moitié d'une rente de 7 fr. 29 c., due par Jacques Latour, de Ste. Walburge.

3^o La moitié d'une rente de 313 litrons 32 des épeautre (10 setiers 23), due par Paschal Etienne, de Tignée.

4^o La moitié d'une rente de 119 litrons 25 des épeautre (4 setiers); due par Nicolas Bicheroux, de Jemeppe.

S'adresser audit notaire pour voir les titres et conditions de cette vente. 963

VENTE DE TROIS MAISONS.

La MAISON, n^o 320, enseignée du Fer à Cheval, à Liège rue Souverain Pont;

CELLE à côté, n^o 321, enseignée ci-devant du Petit Pavillon Anglais;

Et CELLE n^o 430, rue Neuve derrière le Palais; que la famille d'Ancon de Ville, avait fait exposer en VENTE AUX ENCHÈRES pour faciliter son partage, n'ayant pu être adjugées aux prix qui ont été offerts.

Elles seront remises en VENTE aux enchères par le ministère de M^e BOULANGER, notaire à Liège, en son étude rue Hors-Château, n^o 448, le jeudi vingt-sept novembre 1834 à dix heures du matin, aux conditions dont on peut prendre connaissance en l'étude susdite.

Les mises à prix seront basées sur ce qui a été offert pour chacune desdites trois MAISONS. 848

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit peut se présenter au bureau de cette feuille.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 14 nov. — Métalliques, 99 29 3/4 Actions de la banque 1292 1/2.

Fonds anglais du 21 nov. — Cons., 91 1/2 00/0. — belges, 98 3/4, holland., 52 5/8, Portug., 85 5/8. Esp. cortés 55 3/4.

Bourse de Paris, du 22 nov. — Rentes, 5 p. %, 105 70 fin. cour., 106 05. — Rentes, 3 p. c. 77 55, fin. cour., 77 80

— Act. de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 95 55; fin. cour., 95 70. — Emprunt Guebhard, 45 1/2; fin. cour., 00 00. — Rente perpétuelle, 5 p. %, 43 1/2; fin. cour., 00 00; 3 p. %, 27 1/2; fin. cour., 00 00; différée 00 00. — Cortés, 55 3/4.

— Portugais, 00 00. — d'Haut 000 00. — Grec, 000 — Empr. belge, 00 00; fin. cour., 0 00/0 — Empr. romain, 00 00/0; fin. cour., 00 00/0. — Empr. de la ville de Bruxelles 0000.

Bourse d'Amsterdam, du 21 nov. — Dette active, 52 3/4 000 000

Dito, 99 1/4 00. — Bill. de change, 22 1/2 1/6. — Oblig. du Syndicat, 94 1/8 0/00 — Dito, 74 1/2 0/00. — Rente des douan., 77 80.

Act. de la Société de commerce, 000 0/0. — Rente française, 77 78. — Dito de 1833, 0/0. — Obl. russe Hov. et C^o, 102 3/4 0/0.

Dito de 1828, 103 1/8 0000 — Inscript. russes, 67 1/2 0000 — Empr. russe 1831, 98 0/0 0/00. — Rente perp. d'Esp., 000 0/0 — Dito 00. — Dette dit. d'Esp., 45 1/2 000 000. — Obl. mét. Autriche, 98 1/4 000/00 — Lots chez Gollals, 0/00. — Cert. Naples falc., 000 0. — Oblig. Danaises, 00 0/0. — Oblig. de Brésil, 78 3/4 — Cortés, 00 0/00 0/00. — Dito Grec, 0 — Lots de Pologne, 121 1/4.

Bourse d'Anvers, du 22 novembre.

Changes:	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam.	3/4 9/8 perte.	P 12 00	
Londres.	12 07 1/2	A 47 1/16	A 46 15 1/16 A
Paris.	47 3/8	A 36 1/8	36
Francfort.	35 1/4	A 00 0/00	00 0/00
Hambourg.	35 9/16		

Effets publics, Belgique — Dette active, 103 1/2 et 0. Id. 44 0/0 0. — Oblig. de l'entr., 95 0. — Empr. de 48 mill. 97 3/4 et P. — Id. de 12 mill., 0/1. Id. de 24 mill., 00 0/00. Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. différée, 000 0/00. — Oblig. synd., 0/00. — Rent. remb., 2 1/2, 88 A et 84 7/8 P. — Espagne. Guebb., 44 3/4 1/2 45. Id. perp. Paris, 5 p. c., 0/00. Id. perp. Amst., 44 3/4 45 et P 0 00: 0/0. — Idem dette différée, 15 3/8 1/4 A.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

200 balles café Havane ord., à 29 cent. cons.

40 canastres sucré Soerabaya blond, à flor. 17 ent. 0/00

35 bqs. sucre Surinam, prix inconnu.

60 caisses sucre Rio Moscovade, à fl. 16 ent.

Bourse de Bruxelles, du 22 nov. — Belgique. Dette active 52 1/4 0. Emp 24 mill., 97 3/4 P 0. — Hollande. Dette active 51 1/2 0. — Espagne Gueb., 45 0/0 P. 0 Perpétuelle Anvers 4 p. %, 0. Id. Amst. 5 p. %, 45 et P. 00 0/0. Id. Paris 3 p. %, 28 P 0/0. Cortés à Lond., 40 3/4 P. Dette diff. 15 3/4 P.

MARCHÉ DE HASSELT, du 21 novembre.

From. Phect., 15-80 — Seigle, 10-10 — Orge, 8-95 — Sarrasin, 7-80 — Avoine, 5-80 — Genièvre, à 10 degr. 42. — Beurte, kr 0/00

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n^o 622. 1